

13. Question de Madame Naïma BELKHATIR, conseillère communale, du 26 avril 2020 -- Vraag van Mevrouw Naïma BELKHATIR, gemeenteraadslid, van 26 april 2020.

Prestations ALE dans les écoles communales - Impact du Covid-19

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a exigé la fermeture de la totalité des établissements scolaires du pays afin d'éviter une propagation du Covid-19 et de répondre à l'urgence sanitaire qui en découle.

Face à cette situation historique, nous constatons, tous les jours, les conséquences sociales et économiques causées par cette pandémie. Il est évident que les autorités communales doivent se porter au côté des publics les plus fragilisés qui subissent de plein fouet cette situation.

Je souhaite aujourd'hui attirer tout particulièrement l'attention sur un public bien trop souvent relégué et qui apporte très concrètement de nombreuses réponses au bon fonctionnement du service public local. Il s'agit des travailleurs sous le statut ALE.

De nombreux travailleurs ALE m'ont interpellé quant aux conséquences de l'arrêt des activités au sein des écoles communales. Depuis le début du confinement, ces travailleurs, pour la plupart des travailleuses en situation de grande fragilité sociale et économique (famille monoparentale, ...) perdent jusqu'à 300€ net par mois. Cela leur permettait pour la plupart de joindre les deux bouts et de subvenir à leurs besoins élémentaires.

En tant qu'administratrice, j'ai sollicité les services de l'ALE afin de mieux comprendre la situation et ces conséquences pour les Schaerbeekoises et Schaerbeekois. Les services m'informent que certaines activités sont effectivement interrompues et que des solutions sont apportées par les clients de ce dispositif (asbl, communes, ...) de façon volontaire.

Cette situation exceptionnelle nécessite une réponse exceptionnelle, les pouvoirs publics doivent se porter au côté de nos travailleurs qui prestent dans tous les dispositifs communaux, et ce de façon égalitaire, peu importe leurs statuts.

Dans ce contexte :

- Est-il envisagé de maintenir le paiement des prestations ALE au sein des écoles communales afin de répondre très concrètement à la grande difficulté sociale et économique de ce public, particulièrement les femmes seules avec enfants?

Cette situation de grande précarité doit mobiliser votre majorité et agir très concrètement dans ces moments de difficultés.

Réponse :

La commune de Schaerbeek est un utilisateur important et fréquent des chèques ALE, et en particulier l'enseignement communal.

La remise à l'emploi de chômeurs longue durée est une mission que l'Agence Locale pour l'Emploi mène à bien avec engagement et conviction et en tant que présidente de l'ALE de Schaerbeek, je tiens à ce que les ALE puissent continuer, dans la mesure du possible, à travailler pendant cette période chamboulée du Covid-19.

La commune est bien consciente de la situation dans laquelle certains prestataires pour les ALE se trouvent avec ce manque à gagner pendant la période de confinement et la fermeture des écoles,

soit du 16 mars au 18 mai, tout comme de très nombreux travailleurs et étudiants qui se sont vu réduire leur salaire de 25% ou même ne rien toucher du tout.

Il est vrai que la commune de Saint-Josse a décidé de maintenir un paiement forfaitaire sur base d'un mois de référence (février 2020). Néanmoins, les communes d'Evere et de la Ville de Bruxelles ne maintiennent pas le paiement des chèques pendant la période de confinement.

La position de la commune de Schaerbeek est de ne pas maintenir le paiement des chèques ALE pour des heures non prestées. Elle propose néanmoins de faire appel plus intensément à des travailleurs ALE et de soutenir une utilisation plus importante des chèques ALE lors de la reprise et du déconfinement. Dans ce cadre,

- Une demande supplémentaire a été faite à l'ALE pour la gestion de la rue commerçante rue de Brabant et le respect du sens giratoire des trottoirs. 10 prestataires A.L.E sont demandés par semaine et ce pendant les 3 semaines à venir ;
- À l'enseignement communal, il est probable que pour respecter les directives de la fédération Wallonie-Bruxelles et la décision du Collège du 4 mai 2020 il faudra encore faire appel à de nouveaux travailleurs A.L.E.
- A partir du 18 mai, recourir aux 60 prestataires A.L.E, 10 en cuisine et 50 pour aide sur le temps de midi, pour aider les équipes de nettoyage en place au sein des écoles, dans le cadre du déconfinement.

Ceci permettrait aux travailleurs A.L.E de reprendre le chemin du travail et de percevoir leurs chèques.